



COMMUNIQUÉ POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Des municipalités reçoivent une formation sur le contrôle de l'érosion dans les fossés routiers du Bas-Saint-Laurent

16 mai 2013 - Trois organismes de bassin versant (OBV) se sont ralliés afin d'offrir aux municipalités du Bas-Saint-Laurent une formation sur la gestion écologique des fossés routiers. Du 15 au 17 mai, près d'une trentaine de municipalités et des entreprises d'excavation et forestières suivent une formation pratique offerte par des experts du contrôle de l'érosion de l'organisme RAPPEL.

Cette formation a permis aux cadres des municipalités et aux intervenants des travaux publics d'être avisés des différentes méthodes à mettre en application pour contrer l'érosion et réduire les débits de pointe au niveau des fossés routiers. Elle a démontré qu'adopter des pratiques environnementales de gestion des fossés routiers assure des gains écologiques et économiques. Des économies de près du deux tiers des coûts d'entretien des fossés peuvent être réalisées grâce aux méthodes démontrées. Les fossés routiers étant directement reliés aux rivières et aux plans d'eau du territoire, la mise en place des bonnes pratiques démontrées permettra assurément de préserver la qualité de notre eau et de nos écosystèmes.

Suite à l'étude de cas sur le terrain, plusieurs participants revoyaient leur gestion de fossés. « Plusieurs employés des travaux publics ont indiqué que cette formation leur a permis de revoir leur méthode de travail et d'envisager des interventions bien moins coûteuse et tout aussi efficace. » indique M. Michel Grégoire, directeur de l'OBV du fleuve Saint-Jean.

Les trois OBV impliqués (Nord-Est du Bas-Saint-Laurent, Fleuve Saint-Jean et Matapédia-Restigouche) sont convaincus que la portée de cette formation aura des impacts positifs indéniables autant sur la qualité de l'eau que sur le budget des municipalités. Les municipalités intéressées à en apprendre plus sur la gestion écologique des fossés peuvent consulter le guide technique disponible gratuitement en ligne au : http://mrcbm.qc.ca/fr/eau_guide.php.

Les Organismes de Bassin Versant

Les Organismes de Bassin Versant sont reconnus par le gouvernement du Québec pour travailler à la protection des ressources en lien avec l'eau. Ils mobilisent et consultent les intervenants en lien avec l'eau pour que des actions soient posées dans l'intérêt de tous et que tous travaillent ensemble à préserver la santé de nos lacs et rivières.

-30-

Pour information : Catherine Denis, 418-724-5154 poste 219 ou info@obv.nordestbsl.org

Notes :

OBV du Nord-Est du Bas-Saint-Laurent : www.obv.nordestbsl.org

OBV Fleuve Saint-Jean : www.obvfleuvestjean.com

OBV Matapédia-Restigouche : www.matapediarestigouche.org

RAPPEL : www.rappel.qc.ca

Descriptif de la photo : La mise à nu des fossés est à proscrire afin d'éviter la surcharge de sédiments vers les ponceaux et les cours d'eau (crédit : OBVNEBSL).